

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire II (modification non statutaire) de Softimat s.a. tenue le 22 décembre 2016 à 15h30 au siège social de la société, 435 Chaussée de Louvain à 1380 Lasne

BUREAU

	n30) sous la présidence de Monsieur Bernard Lescot
qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Lo	ge.
Le Président désigne comme scrutateurs Monsieu	Maddme Caroline Roveschot
Monsieu	Olivin Watakeyn

Le Président constate que la liste de présence est signée par les actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au procès-verbal.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué :

1. Bernard Lescot

1.191.600 actions

2. Nicolas Logé

200.000 actions

soit ensemble 1.391.600 actions représentant 22,51% du capital.

La convocation et les publications légales de convocation sont déposées sur le bureau du Président.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

- I. Monsieur le Président confirme que la présente assemblée a pour ordre du jour :
 - 1. Proposition de fixer la rémunération du mandat d'administrateur à un montant de 4.000 EUR par administrateur et par an (au lieu de 8.000 EUR actuellement), et ce, à compter de l'exercice 2016.
- II. La convocation contenant l'ordre du jour a été faite par annonce et publiée dans :
 - Le Moniteur Belge du 22 novembre 2016 ;
 - L'Echo du 22 novembre 2016.

Le Président dépose les numéros justificatifs sur le bureau.

Les actionnaires en nom ont reçu leur convocation par courrier.

Le Président constate que l'assemblée a été valablement convoquée.

- III. Le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix.
- IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Le Président constate, et l'assemblée reconnaît que toutes les formalités ont été remplies, que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

RÉSOLUTIONS

Après délibération, la présente assemblée,

DÉCIDE de fixer la rémunération du mandat d'administrateur à un montant de 4.000 EUR par administrateur et par an à compter de l'exercice 2016.

VOTE:

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

Proportion du capital représenté par ces votes :

Nombre total de votes valablement exprimés :

1,391.600

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

Contre la décision

Abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h

Bernard Lescot Président

Scrutateur

Annexes:

Liste de présence

Copie des procurations

Nicolas Logé Secrétaire

Scrutateur



LISTE DE PRÉSENCE

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué:

	Nom	Adresse	<u>Actions</u>	<u>Signature</u>
1.	Bernard Lescot	Avenue Lequime 35 B – 1640 Rhode-Saint-Genèse	1.191.600	
2.	Nicolas Logé	Chemin du Margot 15 B - 1380 Lasne	200.000	1/1/4
		TOTAL	1.391.600	